

## Informations municipales

### Cérémonie des vœux à Gragnague

Samedi 13 janvier, Daniel Calas, entouré de son conseil municipal, présentait ses vœux aux Gragnaguais. Corinne Vignon, députée, Didier Cujives, conseiller départemental, les maires de Montastruc, Verfeil, Lavalette et Bonrepos-Riquet, l'adjudant-chef de gendarmerie Philippe Janer et les jeunes conseillers municipaux assistaient à la cérémonie. Le maire a évoqué l'année écoulée marquée par l'obtention du lycée, concrétisant ainsi la mobilisation des 28 maires du canton. 2017 a vu la mise en œuvre de la zone artisanale d'En Dax (35 lots vendus en trois mois), l'inauguration du nouveau siège communautaire, la réfection du court de tennis, de la toiture de la maternelle, la création d'un trottoir jusqu'à l'école. Daniel Calas a félicité les responsables des jardins du Girou pour le projet Spagyria qui générera davantage d'emplois en insertion sur le territoire. «2018 sera l'année des grands projets, mais je tiens à rassurer les inquiets, cela se fera sans pression fiscale supplémentaire», a tenu à souligner Daniel Calas. Mise en service au printemps des logements sociaux au cœur du quartier Trèzemines, agrandissement de la cantine pour la rentrée 2018, construction d'un nouveau centre de loisirs de 500 m<sup>2</sup>, d'une liaison douce entre le centre village et l'arrêt de la ligne Hop, d'un complexe jouxtant le terrain de grands jeux avec vestiaires et salles pour les associations. Le lycée sera opérationnel à la rentrée 2021, nous travaillons actuellement sur les accès, les réseaux, la construction du gymnase. « Enfin, un projet de logements avec golf de 9 trous porté par un particulier dans la propriété Duclos de Bouillas est en voie de finalisation.» Le maire a ensuite remercié les responsables d'associations pour leur dynamisme, les agents territoriaux pour leur engagement et adressé ses félicitations au président de Loisirs Education & Citoyenneté qui gère les centres de loisirs de la communauté de communes. Daniel Calas a conclu sur ces mots de Saint-Exupéry : «L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.» L'assemblée s'est ensuite retrouvée autour d'un sympathique apéritif.



### Le recensement, à quoi ça sert ?

Vous le savez, notre commune est en cours de recensement et c'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés, d'où l'importance de votre participation !

Tout d'abord, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Ensuite, il définit les moyens de fonctionnement des communes. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Enfin, le recensement est déterminant dans la prise de décisions adaptées pour la collectivité. En effet, la connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...



Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Sachez que les résultats du recensement sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

## Stationnement sur les trottoirs = stationnement gênant !

Amis automobilistes gragnaguais, un petit rappel du code de la route semble s'imposer : les trottoirs sont réservés aux déplacements des piétons et non au stationnement de vos véhicules. Ainsi, comme le stipule l'article R417-10 du code précité : « tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation » et « est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule : 1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons [...] »

Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par l'article susvisé est notamment puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Nous comptons donc sur votre coopération pour laisser libres les trottoirs de la ville.



## Gestion des containers individuels

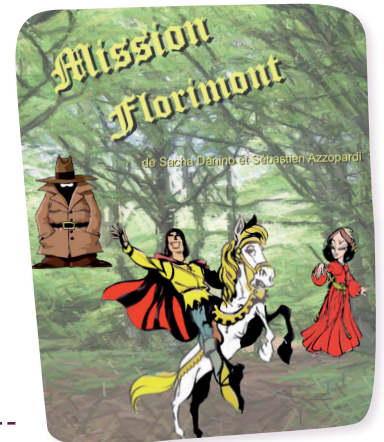
Afin de préserver tout le charme de notre commune, vous êtes invité(e) à ne sortir vos containers que la veille de la collecte et à les rentrer à la suite du passage du camion-poubelle. Autrement dit, les containers n'ont pas vocation à demeurer sur les trottoirs toute la semaine. Nous vous en remercions par avance.

## Informations associatives

### Théâtre : Mission Florimont

Pour la 3ème fois, les SAGUARO'S vous invitent à assister à une pièce de théâtre, Mission Florimont, interprétée par la troupe « HARMONIES THEATRE VILLAUDRIC », le samedi 3 mars 2018 à 21h, à l'Espace Debat-Ponsan (étage). Mission Florimont a été créée en 2009 au théâtre Tristan Bernard à Paris. Elle a été jouée ensuite dans plusieurs théâtres parisiens soit au total plus de 1000 représentations. Elle a été d'autre part nommée aux Molières de la Meilleure pièce Comique 2010. Prix d'entrée : 8 € | Sur réservation : 7 €

Pour réserver vos places, merci de téléphoner à : Nelly 06.84.24.29.90 ou Véro 06.12.69.20.10 Rires et bonne humeur seront de circonstance.



## Yogastage

Un stage de danse africaine/yoga est organisé par l'association l'Art dans l'Art le 11 février 2018 de 9h à 12h au 1er étage de l'Espace Debat-Ponsan. Tarif : 35€. Réservation auprès de Séverine au 06 40 12 15 85.

## Loto de l'école de Gragnague

L'association "Les Amis de l'Ecole" organise le traditionnel loto dimanche 4 Février 2018 à 14h au profit des sorties et activités des élèves, qui se déroulera dans l'enceinte de l'école.

De nombreux lots à gagner, dans une bonne ambiance !!!

Venez nombreux !

## Informations diverses

### Boulangerie-Pâtisserie « Les Délices de Gragnague » : Changement de propriétaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Boulangerie-Pâtisserie « Les Délices de Gragnague » a changé de propriétaire.

Anthony PIACENTILE, pâtissier de Jean et Linda COMELAS depuis 8 ans, a pris leur succession.

Il s'est entouré d'une nouvelle vendeuse et a conservé le même boulanger.

Les horaires d'ouverture (du mardi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 20h) ainsi que le jour hebdomadaire de fermeture (le lundi) demeurent inchangés et les pizzas à emporter le soir (du mardi au samedi de 18h30 à 20h) restent d'actualité. N'hésitez pas à venir rencontrer cette nouvelle équipe !

